

Sujet : [INTERNET] Methanisation Naturalgie

Date : 27/03/2022 18:05

Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à l'avis de consultation publique concernant l'installation d'un méthaniseur à Granvelle et le Perrenot et l'installation de lagunes de stockage de digestat, notamment sur la commune de Gézier et Fonteneley, vous trouverez ci- dessous les raisons de mon opposition à ce projet, opposition en tant que citoyenne et en tant qu'élue de la République:

- exploitation de plus de 1500 ha pour alimenter l'usine de méthanisation, au détriment de l'exploitation de ces terres pour la production de céréales à destination des animaux et des hommes

- risques élevés de pollution des cours d'eau et nappes phréatiques en cas de fuite ou de débordement du digestat dans les lagunes

Le digestat étant très volatile, il provoque des émissions de protoxyde d'azote qui a un pouvoir de réchauffement 300 fois supérieur au CO2, qui contribue au dérèglement climatique étant donné l'importance des superficies où sera étendu le digestat

L'épandage du digestat à grande échelle apportera d'importantes nuisances olfactives aux habitants des zones concernées

- pollution liée au trafic routier engendré par les tracteurs et camions entre les champs, le méthaniseur et les différentes lagunes sur notre territoire

- circulation intensive d'engins préjudiciables à notre vie quotidienne, (accidents, détérioration du réseau routier) et qui aura forcément un coût supplémentaire pour nos collectivités et l'ensemble des citoyens

- risque d'explosion lié à une installation qui pourrait être classée CEVESO, de part la quantité de gaz produit

- Aberration écologique: produire une énergie "propre" en faisant circuler des centaines d'engins consommateurs de gasoil, et en produisant autant de gaz néfastes. Le bilan carbone d'un tel projet n'est-il pas pris en considération ?

Pourquoi les habitants de nos campagnes devraient subir toutes ces nuisances pour apporter seulement 5 à 10% de gaz nécessaire à la consommation des citadins de Besançon, en plus de l'épandage des boues de ces mêmes citadins déjà déployées sur nos territoires Haut Saônois (non

soumis à l'AOC Comté)?

Nos communes ne doivent pas devenir une déchetterie à ciel ouvert des agglomérations alentours et de telles exploitations qui ne relèvent en rien d'une agriculture raisonnée et nourricière de la population.

Et pour finir ce projet ne peut voir le jour uniquement avec les subventions de l'État, il n'a rien d'écologique dans sa démarche et son fonctionnement. Votre responsabilité est à ce titre engagée, vous laissant garant de la vie sur nos territoires pour les générations futures, d'autant plus qu'il ne pourra voir le jour qu'avec votre consentement tant en matière de fonds publics que d'aménagement de notre territoire.

Comptant sur votre compréhension et votre écoute de l'ensemble des citoyens, et non uniquement en réponse à un projet manifestement beaucoup plus financier que d'intérêt public, veuillez recevoir, Monsieur Le Préfet, mes sincères salutations.

Frédérique Michon

Conseillère Municipale

Gézier et Fontenelay